

## Office de Tourisme Terre Valserhône

35 rue de la Poste - Châtillon en Michaille - 01200 Valserhône  
☎ 04 50 48 48 78 (siège) ; 04 50 48 48 68 (Office de Tourisme)  
Courriel : info@terrevalserhone.fr ; tourisme@terrevalserhone.fr

### Délibération n° 25-DC007

### Conseil d'Administration du 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 avril, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à la salle du conseil de Chatillon à Valserhône (01200), sous l'autorité de Jean-Pierre FILLION, Président de l'Office de Tourisme Terre Valserhône.

**Présents :**

**Collège 1 :** Catherine BRUN, Philippe DINOCHÉAU, Jean-Pierre FILLION, Patrick PERREARD, Christiane RIGUTTO

**Excusés et pouvoirs :**

**Collège 1 :** Marie-Françoise GONNET, Elisabeth JEAMBENOIT pouvoir à Philippe DINOCHÉAU, Sophie SELLIER pouvoir à Patrick PERREARD, Gilles THOMASSET

**Collège 2 :** Adrien JUILLERON (titulaire)

**Absents :**

**Collège 1 :** Daniel BRIQUE, Christophe MARQUET, Florian MOINE, Jacques VIALON.

**Collège 2 :** Guy BEAUREPAIRE (suppléant), Boris COTTIER (titulaire), Marc DURAND (titulaire), Marc FAVRE (Suppléant), François GARCON (titulaire), Christian VALLET (titulaire)

**Collège 3 :** Yves MARINET (titulaire), Frédéric MIGUET (titulaire), Florent VACHER (titulaire)

Nombre de membres titulaire en exercice : 21

Nombre de présents : 5 (5 membres titulaires et 0 membre suppléant en remplacement de titulaire)

Nombre de votants : 7

*L'article 4.7 des statuts de l'Office de Tourisme concernant le fonctionnement du Conseil d'Administration précise que « le Conseil d'Administration peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membre présents et représentés (pas de règles de quorum) ».*

Date de convocation : 21/03/2025

Mme Christiane RIGUTTO est nommée secrétaire de séance.

**Nature de l'acte :** 7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires

### **Objet 3 : Vote du Budget Primitif 2025**

Monsieur FILLION, Président de l'Office de Tourisme et Président de Séance, propose au Conseil d'Administration d'examiner le projet de Budget Primitif 2025.

Le document comptable est joint à la présente délibération et fait apparaître un équilibre des deux sections avec les montants suivants :

- Fonctionnement : 333 194.61 euros
- Investissement : 20 292.26 euros

**Le Conseil d'Administration,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FILLION,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

### **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2025 présenté et équilibré à :

- Fonctionnement : 333 194.61 euros
- Investissement : 20 292.26 euros

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.**

**Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Le Président,  
Jean Pierre FILLION

Je certifie que le présent acte a été transmis au représentant de l'Etat, affiché, publié et notifié selon les règlements en vigueur

Le Président,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

